Procès-verbal de la séance du conseil municipal
Du 27 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de ALLOINAY, dûment convoqués en date du 21 septembre 2022, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CHARTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Bernard CHARTIER, Jean-Marie VAIE, Éric GOUINAUD, Maguy LUCQUIAUD, Daniel CHOLLET, Damien GOURICHON, Daniel MINOT, Aurélie GUÉRIN, Nadine RENAUD, Francine BRUN, Sandrine TIREAU Monique GOUDIN, Jean-Guy RAFFOUX, Alexandra OLIVET.

Absents et excusés : Mmes M Daniel RAYNEAU, Jennifer TERNY, Dolorès VINCELOT, (a donné pouvoir à Monique GOUDIN), Maciej SIUREK (a donné pouvoir à Éric GOUINAIUD).

Secrétaire de séance : Mr Jean-Marie VAIE

Ordre du jour :

- Intervention du Lieutenant Damien THIBURCE, chef de centre CIS Chef-Boutonne
- Devis bornage terrain réserve incendie à Bissière
- Devis branchement compteur d'eau
- Contrat de location copieur de la mairie de Gournay
- Devis alarme mairie
- Devis panneaux
- Devis Viaud
- Provisions sur créances
- Horaires éclairage public
- Avis enquête publique éoliennes de la Foye
- Questions diverses

Mr le maire informe l'assemblée que Damien THIBURCE n'interviendra pas à cette séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 août 2022 est approuvé à l'unanimité. Une remarque est néanmoins faite par Daniel MINOT, qui s'interroge sur la signification du mot « réseaux », dans la délibération 05-30-08-2022 concernant le transfert de voirie de Les Alleuds au SIVU voirie La Boutonne. Mr le maire considère qu'il s'agit du réseau routier.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est interdit à la commune de rembourser un élu qui aurait fait un achat pour cette dernière. Désormais, il conviendra d'ouvrir un compte ou de se rendre dans un magasin où il y en a déjà un.

Arrivée de Alexandra OLIVET à 20 h 22.

01-27-09-2022

DEVIS BORNAGES BISSIERE

Mr le maire présente à l'assemblée un devis de la SELARL Céline Métais concernant le bornage du terrain pour l'installation de la réserve incendie à Bissière ainsi qu'une régularisation de l'emprise d'une voirie située dans le même village. Ce devis s'élève à un montant total de 2 086.20 €TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la SELARL Céline Métais d'un montant de 2 086,20 € TTC, pour la division cadastrale et la régularisation de l'emprise d'une voirie.

02-27-09-2022

DEVIS BRANCHEMENT COMPTEUR D'EAU

Mr le maire informe le conseil municipal que suite à la création d'une réserve incendie à Bissière, il convient d'installer un branchement d'eau pour alimenter cette dernière. Un devis a donc été demandé au Syndicat Mixte 4B dont le montant s'élève à 1 314,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis du Syndicat Mixte 4B d'un montant de 1 314.00 € TTC, pour la création d'un branchement d'eau potable pour la réserve incendie de Bissière.

03-27-09-2022

CONTRAT LOCATION COPIEUR SECRETARIAT GOURNAY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de location du copieur en place à la mairie de Gournay s'est achevé depuis le début de l'année. Il est désormais nécessaire de refaire un contrat de location avec un nouveau matériel.

Koesio propose un nouveau contrat et un nouveau copieur : location, maintenance, copies et scan pour un montant de 645.00 € HT par trimestre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition de la Koesio et autorise Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

****

Le matériel actuellement en place, a été laissé à disposition de la commune gracieusement par KOESIO. Il n'y aura qu'un seul contrat et une seule facture trimestrielle. Le budget total par trimestre était de 1 194.27 € HT/ trimestre. Désormais, il sera de 645.00 € HT / trimestre.

04-27-09-2022

DEVIS ALARME MAIRIE DE GOURNAY

Mr le maire informe le conseil municipal qu'il a été décidé, lors d'une précédente réunion, de changer l'alarme de la mairie de Gournay. Il présente un devis de l'entreprise Puygranier pour l'installation de l'alarme d'un montant de 3 057.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Puygranier.

05-27-09-2022

DEVIS PANNEAUX

Mr le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une nouvelle commande de panneaux de signalisation. Il présente un devis de la société Signaux Girod d'un montant TTC de 256.57 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté.

****

Les parkings de l'église, à Loizé, ne sont pas indiqués. Aurélie GUÉRIN suggère de garder des places pour la famille lors des obsèques. Des panneaux sont mis en place mais personne ne les respecte.

06-27-09-2022

DEVIS ETS VIAUD ATELIER COMMUNAL DE GOURNAY

Mr le maire informe le conseil municipal que lors d'une visite de contrôle de la société Viaud, il a été constaté une usure des vérins du système de désenfumage de l'atelier du service technique. Un devis est présenté pour le remplacement de ces vérins d'un montant de 306.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société Viaud pour un montant de 306,00 € TTC.

****

Il est décidé que dorénavant, les contrôles s'effectueront en présence d'un élu.

07-27-09-2022

PROVISIONS SUR CREANCES

Mr le maire informe l'assemblée que la norme comptable oblige de constater la dépréciation des créances de plus de 2 ans afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la santé financière et du résultat de la commune. En effet, les recettes sont inscrites au résultat de la commune alors qu'il n'y a pas eu de versement d'argent dans la caisse de la commune. Cela fausse donc le résultat comptable.

La trésorerie estimant que les créances dont douteuses, c'est-à-dire qu'il y a un risque de ne pas récupérer la totalité des sommes, il s'agit de constater ce risque en provisionnant au budget primitif 2022 sur le compte dédié, article 6817 dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant, un montant équivalent à 15 % des créances soit 70 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette provision.

08-27-09-2022

ECLAIRAGE PUBLIC : MODIFICATION HORAIRE

Mr le maire informe le conseil municipal que dans le contexte actuel, par rapport à l'augmentation des tarifs d'électricité, il convient de modifier l'extinction de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'éteindre l'éclairage public à 21 heures et autorise le maire à faire les démarches nécessaires.

09-27-09-2022

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET CONSTRUCTION EOLIENNES
SAS PARC EOLIEN DE LA FOYE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC EOLIEN DE LA FOYE, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes sur la commune de Saint-Vincent-La-Châtre est actuellement en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se positionne contre ce projet jugeant que le nombre d'éoliennes devient trop important dans la région.

Des séminaires, ateliers ou rencontres publiques ont permis aux participants d'exprimer leurs ambitions. Ces dernières organisées en six défis et déclinées en objectifs, forment la stratégie du projet de territoire Mellois en Poitou 2030, qui a été adoptée en conseil communautaire du 30 juin dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet de territoire Mellois en Poitou.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux La Coussardière : l'entreprise a oublié de mettre un tuyau pour le branchement de la réserve d'eau. A Les Alleuds, sur la D111, un raccordement a été fait, sans demander d'arrêté. Il sera demandé de passer le cylindre sur la route du cimetière. Il reste du sable sur le parking de la salle des fêtes. Par contre, tout est nettoyé au carrefour de La Coussardière.

D 948 : la D105 sera fermée à partir du 3 octobre pendant un an, au carrefour avec la D 948. L'assemblée a constaté que de nombreux arbres avaient été arrachés et fait part de son incompréhension par rapport au carrefour de la Brunette où les travaux sont suspendus pour deux arbres.

Recrutement : Samuel OLIVET a été recruté. Il prendra son poste le 1er novembre.

Prochaine réunion : elle se tiendra le mardi 8 novembre.

Agent : Francine BRUN s'interroge sur le fait de fumer dans un véhicule de la collectivité à partir du moment où celui-ci peut passer d'un agent à l'autre. Une information sera demandée auprès des services compétents.

Chemins : Nadine RENAUD demande quand est prévu le broyage des chemins. Les agents ont commencé. Mr le maire indique qu'il veut désormais que le nouvel agent se consacre à l'entretien de la voirie.

Conseil communautaire : Une dotation ne sera pas versée aux communes cette année, soit pour Alloinay : 2 600 €.

CCAS : La prochaine réunion se tiendra le mardi 18 octobre à 20 heures.

Soirée du 16 septembre : Elle s'est bien passée. Sandrine TIREAU fait remarquer que cette soirée draine une population différente. Elle en profite pour dire bravo à l'artificier, Damien GOURICHON. La question qui se pose désormais : faut-il faire le feu d'artifices pour le 14 juillet ou lors d'une autre soirée ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 04.

Délibérations n° 01-27-09-2022 à 09-27-09-2022

Le secrétaire de séance,
Jean-Marie VAIE

le maire,
Bernard CHARTIER